



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie Hélène JOUANINE, Maire de Uzès.

Etaient présents : JOUANINE Marie Hélène, DUPLEIX Brice, RANGOTTE Pierre, DOMENGE Eric, PONS Gilles, BOITEAU Marie, CALANDRA Pierre, CORMY Céline, LOUSTAU MERICAM Catherine, PETITBENOIT Valérie et PORODO Claudine

Excusés OTHAX Jean donne pouvoir de vote à JOUANINE Marie Hélène, PEDESERT Audrey donne pouvoir de vote à RANGOTTE Pierre, BLAYE-FELICE Jean-Claude donne pouvoir de vote à CORMY Céline

Absents : BLAYE-FELICE Jean-Claude,

Secrétaire de Séance : CALENDRA Pierre

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024.

2. ATELIERS JEUNES 2024

Madame le Maire propose aux membres présents de renouveler l'opération « Ateliers Jeunes » durant l'été 2024, du 8 au 12 juillet.

Les activités proposées, ont pour but de mettre en valeur le patrimoine communal : entretien mobilier, espaces verts, ...

A l'issue du stage, les jeunes percevront une bourse de 90 €, comme en 2023.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité de reconduire les ateliers jeunes pour l'année 2024 et de verser une bourse de 90€ par jeune inscrit.

3. REVISION DES LOYERS

Madame Le Maire informe les membres présents qu'il convient de réviser plusieurs loyers communaux conformément à leur bail respectif :

- Monsieur Cassoulet, 1^{er} étage de la mairie : +3.50% soit un loyer de 310.50 €/ mois à compter du 01/07/2024
- Madame SASSIM, local orthophoniste au centre commerçant : +3.50% soit 621 € / mois à compter du 01/10/2024

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité les révisions des loyers.

4. TAXE DE SEJOUR / TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE

Madame le maire informe les membres présents du conseil municipal que la taxe de séjour est perçue (et votée) par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, votre commune n'a rien à faire pour cette taxe.

Concernant le TLPE, Madame le Maire fait lecture de la circulaire ainsi que de la grille tarifaire reçue de la préfecture. Une décision doit être prise avant le 1 juillet 2024 pour une application au 01 janvier 2025.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité de ne pas appliquer de TLPE pour l'année 2025.

5. MODIFICATION DELIBERATION TAUX TH

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la préfecture a rejeté la délibération du vote des taux et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour la commune.

De plus, Madame Le Maire précise que la commune peut bénéficier du dispositif dérogatoire de majoration du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) prévu par l'article 151 de la loi de finances pour 2024 et ainsi augmenter le taux de TH de 0,839 point sans augmenter les taux du foncier.

Après avoir procédé aux modifications, Mme Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.55 % (inchangé)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.99 % (inchangé)
- taxe d'habitation : 12.54 % (délibération initiale rejetée taux à 14%)

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité les taux d'imposition 2024.

6. CREATION POSTE FONCTIONNAIRE

Madame Le Maire propose au conseil municipal de nommer stagiaire Violetta TILLY.

Il convient de créer un emploi permanent à temps non complet (20h/semaine) d'adjoint d'animation pour assurer les missions d'ATSEM en classe de maternelle.

Cet emploi sera effectif à compter du 14 septembre 2024, fin du contrat CDD.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité la création du poste d'adjoint d'animation à l'école maternelle, pour la nomination de stagiaire de Violetta TILLY.

7. REGULARISATION 1607 HEURES

Madame Le maire informe les membres présents du conseil municipal que depuis la loi du 3 janvier 2001 relative au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures par semaine. Toutefois, les collectivités territoriales bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir des régimes de travail dérogatoires mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi précitée. A compter du 1er janvier 2022, les régimes dérogatoires ont été supprimés (article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) et les collectivités concernées devaient délibérer avant cette date afin de se mettre en conformité. La préfecture demande de procéder à la régularisation et proposer un projet de délibération qui devra être validé par le CSTI du Centre de Gestion 64 en septembre prochain.

8. DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE RUE DU MOULIN AUPRES FOND DE CONCOURS AGGLO

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de voirie sur la rue du Moulin ainsi que de réaliser des emplois sur diverses voiries.

A cet effet, des entreprises de travaux publics ont été consultées ;

La SOGEBEA propose de réaliser ces travaux pour un montant de 58 575 € HT soit 70 290€ TTC.

Afin de financer ces travaux, Madame La Maire propose au conseil municipal de solliciter, auprès de la communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, un fonds de concours éligible à ce projet suivant le plan de financement ci-dessous :

- Subvention du département : 3 755.16 € HT soit 6.41% du montant des travaux
- Fonds de concours CAPBP : 17 572.50 € HT soit 30% du montant des travaux
- Reste à charge de la commune : 37 247.34 € soit 63.59% du montant des travaux

Il convient de donner l'autorisation à madame le Maire de solliciter le fonds de concours de la CAPBP et de signer la convention financière relative au fonds de concours ainsi que tout autre document relatif au projet.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité la demande de subvention Fonds de concours auprès de la CAPBP.

9. ACCEPTATION DEVIS IMPASSE DU MOULIN et DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAPBP

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de réaliser des travaux de voirie sur l'impasse du moulin.

A cet effet, des entreprises de travaux publics ont été consultés ;

La SOGEBEA propose de réaliser ces travaux pour un montant de 6 950 € HT soit 8 340 € TTC.

Afin de financer ces travaux, il est proposé au conseil municipal de solliciter, auprès de la communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, un fonds de concours éligible à ce projet suivant le plan de financement ci-dessous :

- Fonds de concours CAPBP : 2 085 € HT soit 30% du montant des travaux
- Reste à charge de la commune : 4 865 € soit 70% du montant des travaux

Il convient de donner l'autorisation à madame le Maire de signer le devis et la convention financière relative au fonds de concours ainsi que tout autre document relatif au projet.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est approuvé à l'unanimité le devis Sogeba et la demande de subvention Fonds de concours auprès de la CAPBP.

10. SUPPRESSION DE LA REGIE CANTINE DE 2004

Madame le Maire informe les membres présents de conseil municipal que le Service de Gestion Comptable demande de clôturer la régie de recette de la cantine et de la garderie car celle-ci n'est plus utilisée à compter de ce jour.

11. MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE CANTINE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de proposer la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures de la cantine et de la garderie.

Elle rappelle également que ce mode de paiement ne peut être imposé, il conviendra de le proposer à chaque famille en l'intégrant dans le règlement intérieur de la cantine.

Une autorisation de prélèvement devra être remplie par les familles, à laquelle un RIB devra être obligatoirement joint.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Il est approuvé à l'unanimité la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement de la cantine et garderie, pour les familles qui le souhaite.

12. TARIFS CANTINE / GARDERIE

Madame le Maire informe les membres présents que les tarifs actuels sont :

- 3.40 € pour le repas cantine
- 1€ par vacation pour la garderie

Elle propose de ne pas modifier ces tarifs pour l'année scolaire 2024-2025.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.
Il est approuvé à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2024-2025.

13. ZONES HUMIDES – AUTORISATION D'ACCES AUX PROPRIETES PRIVEES DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'INVENTAIRES ET DE SUIVIS DU PATRIMOINE NATUREL

Madame le Maire informe que la CAPBP a engagé un inventaire des zones humides de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Un arrêté préfectoral a été rédigé autorisant les personnels des bureaux d'études à accéder aux propriétés privées et rappelant la procédure d'accès aux propriétés privées.

14. POINT DE SUIVI PROJET RENOVATION ET EXTENSION ECOLE

Madame le Maire fait un point de suivi du projet extension et rénovation de l'école :

- Permis de construire déposé le 15/05/2024
- DCE (marché négocié) mis en ligne le 04/06/2024 avec à ce jour 64 retraits de dossier
- Planning prévisionnel des dates et étapes de la consultation donner par l'architecte :
 - Semaine 28 :
lundi 08/07/2024 à 18h date limite de rendu des offres par les entreprises via la plateforme
 - Semaine 28 à 32 :
Mardi 09/07 envoi des offres remises sur la plateforme au groupement MOE par la Mairie
Du 09/07 au 12/07 analyse des offres entreprises à l'ouverture
Du 15/07 au 06/08 phase de négociation
 - Semaine 35 :
Jeudi 29/08/2024 remise analyse définitive par ABC à la mairie
 - Semaine 36 :
Mercredi 04/09/2024 : commission Appel d'offre – Uzoz conseil municipal
 - Semaine 39 :
Lundi 23/09/2024 Notification des entreprises retenues valant OS – démarrage période de préparation
- Début de travaux prévu aux vacances de Toussaint

15. POINT DE SUIVI PROJET EHPAD

Madame le Maire fait un point de suivi du projet de l'EHPAD :

- Permis de construire déposé le 28/03/2024
- Dossier en cours d'instruction, en attente des derniers retours de consultations
- Fouilles archéologiques à venir

16. ANCIENNE DECHARGE DITES D'UZOS AU BORD DU GAVE

Une réunion a eu lieu le 28 mai 2024 pour la présentation du diagnostic simplifié concernant l'ancienne décharge d'Uzos.

3 solutions ont été présentées : celle retenue consiste à procéder au tri et à l'évacuation des déchets sur place.

50 % du coût de l'opération reste à charge.

La commune n'ayant pas les moyens de supporter cette dépense propose de donner délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CAPBP.

Les travaux pourraient commencer en 2025.

17. RESTAURANT LE PARE FAIM

Madame Le Maire informe les membres présents du conseil municipal que le restaurant le Pare Faim va être repris par M. SALETTE à compter du mois de juillet.

Il convient de donner l'autorisation à Madame Le Maire de signer tous les documents nécessaires à la reprise du bail commercial par M. SALETTE.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est donné à l'unanimité l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à la reprise du bail commercial par Mme SALETTE.

18. RENOUVELLEMENT AGREMENT SERVICE CIVIQUE - ECOLE CREATION SERVICE CIVIQUE – SERVICE TECHNIQUE/ESPACES VERTS

Madame le Maire propose de renouveler l'agrément du service civique de l'école afin d'avoir 1 personne en plus lors des temps périscolaires. De plus elle demande l'avis du conseil municipal pour la création d'un service civique qui interviendra en soutien des agents du service technique et espaces verts de la commune.

Madame le Maire demande l'avis des membres présents et propose de passer au vote.

Il est voté à l'unanimité le renouvellement du service civique de l'école et la création d'un service civique pour le service technique de la commune.

19. QUESTIONS DIVERSES :

• Démission de Monsieur Christophe VICENTE :

À la suite de la démission de Christophe VICENTE du conseil municipal à compter du 16 mai 2024, il convient de le remplacer sur les diverses commissions dont il faisait partie.

Syndicat Mixte des Transports Urbains

Marie BOITEAU suppléante devient titulaire, Céline CORMY est nommée suppléante

Centre équestre Narcastet

Titulaire Claudine PORODO, suppléante Marie BOITEAU

• Courrier de Mme CARVALHO :

Pour rappel Mme CARVALHO louait la salle polyvalente d'Uzos pour proposer des activités sportives.

Dans son courrier du 30 Mai 2024, elle nous informe que ses activités vont prendre fin à compter du 01/06/2024.

Une réponse lui sera adressée par courrier.

• Participation aux frais de scolarité école de NAY

Madame Le Maire informe que la commune de Nay a envoyé une demande de participation pour les frais scolaires de l'année 2023-2024.

La participation aux frais scolaires 2023-2024 s'élève à 500 € par enfant selon la délibération de la commune de Nay en date du 3 avril 2024.

A ce jour, un seul enfant est scolarisé dans une des écoles publiques de Nay en classe ULIS.

Madame Le Maire propose de vérifier la demande et de procéder au paiement.

• Elections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024

Un sondage va être publié à l'ensemble des élus afin que chacun puisse se positionner sur un créneau par date d'élection.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

- **CAP DE TOUT :**

Une réunion d'information a eu lieu avec plusieurs communes.

Le centre social est en difficulté financière.

Le service ALSH a informé qu'une convention de participation aux frais a été signée avec les communes de Mazères-Lezons et Uzos à savoir 10€ par jour et 5€ pour ½ journée.

A ce jour, seules les communes d'Uzos et Mazères-Lezons payent des frais de participation mais plusieurs autres communes profitent de ce service donc il est envisagé qu'une convention soit signée avec ces communes.

Séance levée à 21h45.

Le Maire,

Marie Hélène JOUANINE

Et les membres du conseil municipal